

# Les sept points qui posent problème

Voici la liste des soucis soulignés par l'association, et les réponses de la CCFA.

- 1 : « **Pas d'obstacle pour la roue, la canne et le pied** » (12 passages piétons non conformes selon l'association). Réponse de la CCFA : « Les ressauts sont inférieurs à 2 cm à l'except-

tion des accès non réalisés à ce jour » ( en novembre).

- 2 : « **Les bateaux doivent comporter des ressauts ou arrondis chanfreinés** » (les 12 passages non conformes). Réponse : « Le SDAP (service départemental de l'Architecture et du Patrimoine) impose la pose de bordures grès ».

- 3 : « **Les passages piétons doivent être clairement identifiés par un contraste visuel ou un repérage tactile** » (7 sur 12 non conformes). Réponse : « 3 en sont équipés, les 9 autres le seront lorsque les travaux seront achevés ».

- 4 : « **Les feux doivent porter un dispositif**

sonore » (les 8 feux non conformes). Réponse : « Le matériel installé prévoit l'intégration de ce dispositif qui sera obligatoire en 2015.

La CCFA a mandaté un bureau d'études chargé de coordonner toutes les actions en ce sens ».

- 5 : « **Les travaux sont non conformes au projet**

initial, concernant trottoirs, bordures et chaussées ». Réponse : « Le chantier n'est achevé qu'à 90 % ».

- 6 : « **Aucun changement quant aux déplacements doux** ». Réponse : « Les travaux réalisés sont aux normes ».

- 7 : « **Passage piéton rue Ch. Lefèvre inutilisable**

pour les piétons ». Réponse : « Cette traversée intègre les fortes contraintes géométriques de la voirie et le positionnement du passage piétons a été implanté de manière à utiliser les largeurs optimales des trottoirs pour permettre un déplacement des personnes à mobilité réduite ».